

Bio discount ou bio éthique ?

La bio ne connaît pas la crise, nous dit-on... La consommation continue d'augmenter selon le dernier baromètre CSA/Agence Bio. Une partie de la clientèle se dit fidèle et tournée vers une bio locale et saisonnière. Pourtant, la bio discount séduit un nombre grandissant de consommateurs...

Ainsi, on voit fleurir sur nos panneaux publicitaires des accroches toujours plus tapageuses, de Lidl à Aldi, de ED à Carrefour discount... On nous annonce une déferlante : des enseignes discount avec 20% minimum de produits bio en fruits et légumes frais, des prix défiant toute concurrence et une publicité tonitruante. Les produits bio sont devenus de véritables produits d'appel pour le marketing de la grande distribution.

Pour casser la concurrence, en bio comme ailleurs, on importe à bas prix, on priviliege des productions qui flirtent autant que possible avec les limites du cahier des charges et on occulte toutes préoccupations concernant les conditions sociales. Les agriculteurs qui prennent le risque de travailler avec la grande distribution l'apprennent souvent à leurs dépends : ils se retrouvent pris au piège du bon vouloir des enseignes, dont le seul objectif est de baisser les prix des approvisionnements au moyen de spéculations quasi-quotidiennes. Ces fluctuations dans les « stratégies » d'achat vont rarement de pair avec une production sereine, à échelle humaine, de produits de qualité et locaux.

Certes, la clientèle se laisse souvent tenter quand il s'agit de ménager son porte-monnaie...mais jusqu'à quand et jusqu'à quel point la bio pas chère tiendra-t-elle le choc face à la demande grandissante d'éthique et de qualité ?

Ne court-on pas au devant de divers scandales sur la bio, si devaient se poursuivre son appropriation par les grands groupes industriels et la baisse des exigences réglementaires ? C'est le risque que pointe la dernière enquête d'UFC-Que Choisir (n°482-juin 2010) à propos des produits bio transformés. Devant une bio dont l'image de qualité irréprochable deviendrait floue et contestable, le consommateur pourrait être perdu et déçu... **Cette demande d'une bio qualitativement exigeante, mais aussi éthique, sociale et locale, il faut l'anticiper aujourd'hui, pour demain garantir des pratiques saines et viables au consommateur et donc assurer l'avenir des producteurs.**

C'est donc à chacun de nous, producteurs, transformateurs et distributeurs de produits bio, de relever ce défi. Il s'agit de préserver la qualité de nos produits contre le nivelingement par le bas, d'entendre et transcrire les attentes des consommateurs en terme d'impact social. Il nous faut afficher les exigences de cohérence et de qualité additionnelles que nous défendons. Nous devons être précurseurs pour nous préserver des conséquences d'une bio édulcorée et conserver notre outil de travail.

C'est dans ce contexte que nous soutenons le lancement de la marque Bio Cohérence, qui porte la volonté explicite d'une bio sociale et juste. Il ne s'agit pas de faire « plus bio que bio », mais aussi éthique que technique...

Sabine BONNOT

Bio Cohérence, le nouvel identifiant bio

« BIO Cohérence » est né en avril 2010 après un an de travail des acteurs de la bio au sein d'Alternative Bio. La France, comme d'autres pays de l'UE, se dote d'une marque qui répond à la demande des citoyens. Ils pourront trouver ces produits dès 2011.

Cette marque a été conçue pour porter une agriculture biologique exigeante et cohérente qui réponde aux exigences et objectifs actuels de la société. Il s'agit de maintenir le niveau du Cahier des Charges en vigueur en 2008, d'y adjoindre l'obligation d'être à 100% en bio, sans OGM et exempts de traitements vétérinaires intempestifs.

De plus, la signature d'une Charte engage une réflexion plus élaborée sur les aspects environnementaux, sociaux et économiques. Il s'agit pour les producteurs de s'engager dans une dynamique de progrès visant à améliorer l'exploitation dans son ensemble sur les aspects sociaux et environnementaux... Il s'agit aussi d'anticiper les critères de demain où la relocalisation et l'éthique seront primordiaux autant pour que l'agriculture retrouve sa place sociale que pour garantir la pérennité économique des exploitations.

Le règlement européen reste le socle commun. Tout opérateur souhaitant utiliser la marque Bio Cohérence devra nécessairement posséder la certification européenne. De plus, il sera contrôlé par son organisme certificateur en même temps que pour la labellisation AB. Ce coût supplémentaire est pris en charge dans l'adhésion qui est de 120€ TTC pour les producteurs et 150€ TTC pour les producteurs transformateurs. L'adhésion comprend aussi le droit d'usage de la marque, les frais de dossier, ainsi que les premières pastilles.

SOMMAIRE

- L'actu du bio.....p2
Construction paille
Climat et agriculture
Veille OGM
- Réglementations.....p3
Etiquetage - Batiments d'élevage
Viticulture – Biocohérence
Actualité des aides
- Infos techniques.....p4-5
Techniques culturelles simplifiées et couverts végétaux
- Offres/demandes.....p6
- Au niveau local.....p7
Conversion - FCO
Prochains événements
Petites annonces
- L'actu du GABB.....p8
Le GABB 32
Nos formations
Nos actus

Paille et écoconstruction

La paille est prisée des écoconstructeurs. Efficace, bon marché, écologique, elle semble avoir tous les atouts. Pour les bios, l'export de matières organiques fait débat. Il faut donc peser le pour et le contre...

Pour démystifier le problème, il faut être clair sur les volumes nécessaires : il ne faudrait que 5% de la production totale française pour isoler, chaque année, toutes les constructions neuves*. Une maison de 100m² nécessite 500 bottes soit 2Ha de blé **. Il n'est donc pas question d'exporter des volumes importants, ni de le faire régulièrement. D'autant plus que cela représente une très faible partie du parc immobilier. Le phénomène d'export serait donc faible et ponctuel ce qui limite les risques d'épuisement.

La question de l'export de matières organiques doit se poser à travers le prisme des multiples avantages (écologiques et sociaux) de la technique. La paille est un matériau biodégradable et écologique dont le pouvoir isolant est exceptionnel. Cela permet de développer des bâtiments passifs (moins de 15 kWh de chauffage/m²/an). C'est aussi un outil de développement qui permet la valorisation d'un coproduit pour des constructions écologiques durables. Tout cela avec des volumes infimes !

La Chambre des métiers et le Conseil Général ont postulé pour être Pôle d'Excellence Rural écoconstruction Terre & paille. Les PER ont pour vocation l'aide au développement économique des territoires ruraux. Sa mise en place aurait pour conséquences l'apport de soutien de l'Etat au développement de cette filière afin que le département devienne une référence dans le domaine.

* pour tout l'habitat individuel et collectif, source : Sitadel, ministère de l'équipement

** Sources : Agreste-ITAB et INRA Montpellier

Eliosystem

Eliosystem (<http://www.eliosystem.com>) fait partie des artisans gersois spécialisés en écoconstruction bois/paille.

La structure veut privilégier matériaux et savoirs-faire locaux. A travers le GABB, elle souhaite faire connaître son projet et se fournir en paille bio qui semble meilleure sur le plan technique (accroche, résistance...).

Cette démarche se veut concertée et équitable notamment en terme de prix d'achat. Elle se veut, aussi, exemplaire en terme de qualité dans la production, le stockage et le transport. Il s'agit également de tisser un lien entre un agriculteur et un futur habitant tous deux soucieux d'écologie.

Climator : les agrosystèmes face au changement climatique

L'INRA a présenté en juin les résultats de Climator, étude des impacts du changement climatique sur l'agriculture française. La conclusion est que ce changement fera baisser les rendements surtout sur le Sud-Ouest.

L'étude transdisciplinaire (climatologie, agronomie...) est fondée sur un scénario du GIEC. Elle a abouti à une simulation sur deux périodes : le futur proche (2020-2049) aux résultats très fiables et le futur lointain (2070-2099) plus incertaine.

Climator prévoit une augmentation de température (1,6°C à 3°C) et une baisse de pluviométrie **surtout au printemps et dans le Sud-Ouest**. La diminution des ressources en eau, le bouleversement des stades de croissance et la hausse des températures seront ressentis sur tout le territoire mais les conséquences seront différentes selon les pratiques, cultures et situation.

Les espèces estivales seraient favorisées dans le nord par la chaleur. « Les rendements du blé et des prairies seront légèrement augmentés » (la fertilisation carbonée atmosphérique et la diminution des gels automnaux compensant les stress hydrique et thermique). Par contre, **le maïs dans le sud-ouest est un problème majeur**. Une baisse de rendement sera induite par le raccourcissement du cycle (pour la même raison, la qualité du raisin sera diminuée). Le recours à des variétés à cycle long pourrait compenser mais en augmentant l'irrigation, alors que le niveau des nappes phréatiques baissera inéluctablement.

Le projet Climator montre « des effets du changement climatique à venir dont on peut déjà tenir compte pour adapter les systèmes agricoles ». L'adaptation des pratiques et des cultures peuvent dès aujourd'hui influer de façon décisive sur les conséquences du changement climatique. Il est nécessaire d'approfondir la démarche avec les agriculteurs et décideurs.

Veille OGM

L'actualité OGM de ce second trimestre est mouvementée : après l'autorisation de la pomme de terre Amflora, l'UE soumet un projet ambigu d'autorisation des OGM contre la souveraineté des Etats sur leur territoire...

L'UE fait face à des pressions de la part des industriels, des USA et de l'OMC qui jugent que les processus d'autorisations sont trop longs. S'ils prennent du temps, c'est que la décision fait intervenir tous les Etats membres dont certains sont opposés aux OGM. L'union doit donc répondre au niveau international des décisions de ses membres.

Le projet qu'elle défend aujourd'hui est un moyen de nier la représentation commune de l'Europe sur le dossier OGM. Lasse de se faire attaquer sur la lenteur des procédures, l'UE propose de simplifier le processus de décision... En contrepartie, les membres prendraient la décision finale d'interdiction sur leur territoire... mais ils seraient alors directement responsables devant les organisations internationales et auront beaucoup plus de difficultés à résister individuellement aux pressions. Le pacte est donc biaisé : vous êtes libres chez vous si vous nous laissez autoriser les OGM... ensuite débrouillez vous avec la légalité internationale ! Reste aussi la complexité d'une situation hétérogène en UE : contamination, traçabilité, conflits entre pays...

Cerise sur le gâteau ? Comme chacun le sait, le débat sur les risques sanitaires est brûlant. La commission a demandé à l'Agence Européenne de Sécurité Alimentaire (AES) de réviser ses méthodes d'évaluation. Pourtant, sans attendre les résultats de cette discussion, les instances européennes travaillent déjà à un nouveau règlement en la matière : il s'agirait d'abandonner les analyses toxicologiques systématiques et de recentrer les procédures sur « l'équivalence en substance »*. Ce genre de proposition pourrait envenimer la situation : **baisser le niveau d'exigences et d'évaluation des risques au moment même où on veut simplifier et accélérer le processus d'autorisation, ça fait beaucoup...**

* Cette méthode, utilisée aux USA, presuppose que si la composition d'un OGM est similaire à un homologue conventionnel dont l'innocuité est prouvée, il peut être considéré comme aussi sain ceci sans prendre en compte la spécificité d'éventuels composés issus de la modification génétique. Elle est donc loin d'être adéquate.

Emballages & logo européen

Le logo européen devient obligatoire sur les nouveaux emballages à partir du 1^{er} juillet mais :

- les produits déjà emballés peuvent être écoulés jusqu'à épuisement des stocks
- les emballages conçus avant le 1^{er} juillet et conformes à l'ancien règlement sont utilisables jusqu'au 1^{er} janvier 2012.



Bâtiments d'élevage

Deux dérogations se terminant fin 2010 peuvent être prolongées jusqu'à fin 2013. Il s'agit de celles permettant :

- l'attache des bovins dans les bâtis antérieurs au 24/09/ 2000
- de rester sur les densités et nombre de volailles par bâtiment des cahiers des charges d'avant 2000 (là aussi pour les bâtis antérieurs au 24/09/2000).

Une demande individuelle doit se faire auprès de son OC.
Cette prolongation impliquera un contrôle supplémentaire par an spécifiquement sur le bien-être animal.

Bio Cohérence, le nouvel identifiant de la bio

> Suite de la page 1

Chacun devra remplir un document d'auto-diagnostic qui développe les objectifs non quantifiables définis dans la charte. La démarche est novatrice puisqu'elle a l'originalité d'être collective et participative : l'objectif final étant d'identifier ses points de progression notamment au travers de groupes d'échanges entre agriculteurs.

La marque souhaite se développer en toute transparence et dans un esprit de concertation avec les acteurs concernés. Elle doit devenir un label reconnu et incontournable au sein de l'agriculture biologique française à l'instar de ses nombreux homologues européens. Ces différentes marques alternatives se sont développées afin de garantir des pratiques respectueuses de l'homme et de la nature. En se fondant sur la charte, le cahier des charges de Bio Cohérence continuera d'évoluer dans ce sens dans les années à venir.

Le principal enjeu en 2010 est bien sûr le déploiement de Bio Cohérence et son appropriation par les acteurs de la bio. Nous vous invitons donc à continuer à prendre rapidement connaissance des documents afin d'adhérer et pérenniser la marque.

Tous les documents et informations complémentaires sont disponibles en contactant le GABB 32 ou sur : <http://www.biocoherence.fr/>



Actualités des aides 2010

Plan Végétal Environnemental (PVE) : Attention aux changements ! 1 seul dépôt de dossier par an ...

Le PVE peut vous aider à financer à hauteur de 40% vos investissements pour du matériel permettant de mieux respecter l'environnement (herse étrille, bineuse, écrouteuse...): *Lutte contre l'érosion, Réduction de la pression des prélevements et de la pollution de la ressource en eau, Maintien de la biodiversité...*

Cette aide PVE est complémentaire de l'aide « Investissements en AB du conseil régional », elles ne sont pas cumulables pour un même matériel.

Il est important de noter que les conditions de dépôt de dossiers ont changé : les informations ne sont pas encore officielles, mais les grandes lignes sont : une seule commission d'octroi aura lieu en 2010, avec **dépôt des dossiers pour fin août 2010**.

Les formulaires 2010 ne sont pas encore disponibles, ils seront à déposer à la DDT du Gers (05 62 61 47 55). Si vous êtes intéressé, contactez le GABB 32 ou la DDT, nous vous fournirons la liste de matériel éligible et les formulaires lorsqu'ils paraîtront.

Aides aux investissements du conseil régional

Le Conseil Régional finance à hauteur de 35% (+ 5% pour les JA, min 5000€, max 61000€ sur 5 ans) des investissements pour du matériel neuf qui ne serait pas finançable par le PVE : matériel de travail du sol, de fenaçon, de stockage, de fertilisation, spécifique maraîchage... la liste du matériel éligible est disponible au GABB. Il n'y a pas d'appels à projet, **les dépôts de dossiers se font toute l'année**. Il n'est pas nécessaire d'envoyer son dossier en recommandé : le Conseil Régional envoie un accusé de réception dans les 3 semaines après réception, et c'est une fois l'accusé reçu que l'agriculteur peut commencer ces investissements.

Aide aux investissements à la transformation

La Région a souhaité apporter son soutien aux exploitations engagées en agriculture biologique qui souhaitent mettre en place un atelier de transformation à la ferme, dans le cadre de la mesure 121C4.

Les modalités sont les suivantes : **taux de base 15% Région+ 15% FEADER, + 10 % majoration AB**, +10% majoration JA. Le taux maximum d'aide publique est de 60% pour les porteurs de projet Jeune agriculteur, situé en zone de montagne. Il est de 50% pour les autres dossiers.

Formulaire de demande disponible au GABB ou CR 05 61 33 52 25

Pas de vin bio pour l'UE

L'UE a abandonné son projet de réglementation européenne qui aurait permis de certifier le vin en bio.

Les viticulteurs bio vont continuer à commercialiser du vin avec « raisins issus de l'agriculture biologique » comme ils le faisaient jusqu'alors. Les différents pays ont mis de l'eau dans leur vin pour trouver un compromis sur les pratiques et le taux de sulfites... A tel point que le commissaire européen a jugé que le projet n'était pas assez différencié du vin conventionnel. Il a donc imposé l'abandon d'un projet européen commun.

La démarche reste d'actualité pour les vignerons, nombreux à s'être préparés à une nouvelle réglementation en diminuant les taux de sulfites et autres ingrédients exogènes. Pour se faire, certains appliquent la charte de la FNIVAB* qui devrait servir d'appui à l'élaboration d'une marque privée. Il semble que ces temps-ci, les déboires de l'UE en terme de réglementation bio favorisent ce type de démarche...

* Fédération Nationale Interprofessionnelle des Vins de l'Agriculture Biologique

Technique culturelles simplifiées & couverts végétaux



Le GABB 32 continue son travail de recherche-expérimentation sur les TCS et couverts végétaux.

Rappel des étapes de cet hiver et de ce printemps avec :

- ✗ interventions de Joseph Pousset et Ulrich Schreier, en novembre et mars derniers, 30 participants ;
- ✗ démonstration de destruction de couvert de trèfle incarnat, le 27 avril, 10 participants ;
- ✗ rencontres techniques d'avril à juin, environ 30 participants, où nous avons observé des essais de semis de blé tendre et grand épeautre sur luzerne vivante, de semis en TCS de tournesol dans un couvert vivant d'avoine-fenugrec, et d'une association soja-cameline ;
- ✗ voyage d'études à Angers en juin, avec 2 agriculteurs, où nous avons pu rencontrer Dominique Soltner dans son jardin sans travail du sol ;
- ✗ visite chez Philippe Guichard, producteur de blé sur luzerne vivante, Paillols (47).

Les TCS en bio se définissent par la suppression des labours profonds, un travail superficiel du sol est favorisé par l'utilisation de couverts végétaux.

On cherche à :

- ✗ augmenter la fertilité des sols et les rendements par une meilleure prise en compte du fonctionnement agronomique des sols,
- ✗ diminuer l'érosion des sols : le Gers fait partie des 18% du territoire français en « aléas érosif fort ». Chaque orage voit des tonnes de sols s'échapper dans les rivières, mais l'érosion aratoire (déplacement de terre vers le bas des pentes par les outils) est encore plus importante.
- ✗ diminuer les charges de l'agriculteur bio en intrants (coûts des fertilisants et du gasoil) et en travail,
- ✗ anticiper sur les obligations réglementaires de la Directive nitrates: 95% du Gers est en zone de dérogation sur l'obligation d'implanter des couverts végétaux entre 2 cultures d'été, cela va-t-il durer ?
- ✗ diminuer les rejets de gaz à effet de serre par les tracteurs et la dégradation de la matière organique des sols.

Augmentation de la fertilité des sols

Bien qu'il parte du principe qu'il faille « redonner au sol ce qu'on lui enlève », Joseph Pousset n'utilise plus d'intrants sur sa ferme depuis 19 ans, et il nous a montré de nombreuses sources de fertilité non conventionnelles pour les sols :

- ✗ la fixation symbiotique par les légumineuses est le processus naturel le plus connu pour incorporer de l'azote au sol (200kg/ha/an pour du trèfle ou de la luzerne) ;
- ✗ on connaît moins bien les azotobactères, bactéries aérobies, qui peuvent fixer de quelques unités à plusieurs dizaines d'unités d'azote/ha/an selon l'activité biologique du sol et le climat (optimal si alternance sécheresse diurne/rosée nocturne). Nourrir ces bactéries avec des sucres (couverts végétaux) permet d'augmenter naturellement le taux d'azote.
- ✗ le mécanisme d'Ingham, très peu étudié, est la captation de l'azote, du calcium et du phosphore de l'air par les résidus organiques de surface (cellulose), puis leur restitution au sol (peut atteindre 30 kg d'N/ha/an, 338 kg de CaO/ha/an, 22 kg de P2O5/ha/an). Les résidus de paille, de couverts végétaux ne peuvent fixer les éléments que s'ils restent en surface.
- ✗ les orages, pluies, neige sont une source d'azote.
- ✗ les aérosols (micro-gouttelettes d'eau venant des océans et tombant sur le sol) apporteraient sur l'ensemble du territoire français autant de potassium qu'on en apporte sous forme d'engrais.

Ces quelques éléments théoriques permettent de comprendre l'intérêt de ne pas enfouir la couche superficielle du sol avec un labour profond (dilution de la matière organique, destruction des azotobactères en anaérobiose, enfouissement de la cellulose, lissage...).

Si le labour vous semble indispensable (destruction de vivaces, besoin de ressuyage rapide au printemps), il est préférable de ne pas dépasser 20 cm, de le faire dans un sol suffisamment ressuyé, de supprimer les rasettes si possible et de faire remonter la terre en gardant les versoirs contre la pente.

Afin de dégager des alternatives au labour profond, le GABB 32 organise une démonstration de charrue déchaumeuse (12 pouces, 8 corps, travail à 10 cm) en destruction de chaume de maïs avant une culture de blé le 27 octobre à Aurenque.

Un jardin sans travail du sol, c'est possible !

Dominique Soltner, agronome connu pour ses nombreux ouvrages sur l'agriculture, nous a ouvert les portes de son « nouveau jardin sans travail du sol ».

Ses résultats impressionnantes prouvent que les légumes poussent parfaitement sans aucun travail du sol et sans adventices si on respecte les règles suivantes :

- ✗ couverture permanente du sol avec un couvert équilibré en cellulose-sucres-azote (tontes, feuilles...);
- ✗ transfert de fertilité : on importe de la matière organique de l'extérieur ;
- ✗ semis des petites graines sur composts verts.

Bien que non applicable en l'état pour du maraîchage professionnel, ces techniques peuvent passionner tous les agriculteurs qui font leur jardin personnel.

Plus d'infos : www.soltner.fr

Faux-semis ou déstockage ?

De nombreuses graines sont présentes dans les sols et il serait illusoire de vouloir toutes les faire germer pour s'en débarrasser. Un déstockage régulier en faisant remonter des graines de 10 à 20 cm de profondeur peut avoir un effet significatif sur le long terme.

Mais distinguons-le du faux semis : celui-ci correspond à un travail très superficiel lit de semences (herse plate, herse étrille avant semis ou à l'aveugle, ou rotative, possible en combiné avec le semoir...) pour le débarrasser au mieux des graines d'adventices qu'il renferme. On évite de remonter des graines pour assurer une culture propre.

La diététique des micro-organismes.

Outre le respect de leur habitat, les travailleurs du sol ont besoin d'un menu équilibré entre hydrates de carbones (sucres rapides présents dans les végétaux avant floraison, graminées prairiales, crucifères), cellulose (carbone stable présent dans les pailles) et protéines (azote présent dans les légumineuses).

Un déséquilibre peut mener à un mauvais fonctionnement du sol, et à la levée de dormance de certaines adventices par les micro-organismes.

Un exemple d'engrais vert équilibré : trèfle incarnat (azote) – seigle (cellulose) – avoine (sucres).

La destruction : un frein à lever pour insérer des couverts en bio dans le Gers

L'été-automne 2009 étant très sec, les conditions d'implantations et de pousse ont été défavorables aux couverts et seuls ceux semés après le 15 août ont donné des résultats satisfaisants.

Le mois d'avril assez sec fut favorable à la destruction des couverts avec un bon ressuyage de la plupart des terres. De plus en plus d'outils de destruction se développent pour s'adapter à une demande croissante des agriculteurs. Nous en avons testé quelques uns après broyage d'un couvert de trèfle incarnat de 20cm :

✗ l'enfouisseur de pierres utilisé comme enfouisseur de couverts au dernier moment permet l'obtention d'une terre fine en surface, avec très peu de résidus de culture, prête pour le semis. Il ne fait pas de semelle, évite le tassement, mais il est très consommateur de temps (env 1ha/h) et de puissance (160 cv).

✗ le déchaumeur de précision (3m, 4 roues de terrages, socs à patte d'oie de 26cm travaillant à plat) permet de tailler la végétation très régulièrement sur une profondeur de 4-5cm. Très peu de reprise de végétation a été constaté suite au passage de cet outil. Inconvénient : le travail doit être fait bien avant le semis pour permettre à la végétation de se dégrader correctement.

Dans les 2 cas, il n'a été constaté aucun ruissellement sur la parcelle observée suite à un orage de plus de 20mm : preuve que les couverts ont un impact sur l'érosion, même après leur destruction.

Une autre possibilité est tout simplement un broyage soigné, puis disqueage au cover-crop et préparation du lit de semence à la herse rotative pour finir d'éparpiller les débris. Mélangé à la terre et en conditions chaudes et humides du printemps, les résidus se dégradent rapidement et on peut semer en suivant, même en terres argileuses

Enfin, dans un objectif de travail du sol encore plus simplifié, on cherche des couverts qui seraient détruits par simple roulage, ou par un scalpage précis sous le collet et sous lesquels on pourrait directement semer une culture d'été.

Un exemple de rotation en TCS bio

Lors de ses interventions, U. Schreier nous a présenté une ferme en Allemagne (sols profonds, 800mm/an), qui fonctionne en TCS depuis dix ans, sur les principes suivants :

✗ travail du sol inférieur à 4cm ;

✗ le moins d'interventions possibles : les vers de terres sont favorisés et contribuent à la porosité du sol. Ils sont alimentés par les couverts végétaux ;

✗ introduction de légumineuses, aucun fertilisant.

Enfin les adventices sont gérées sans aucun désherbage mécanique, de 2 manières différentes :

✗ les cultures d'hiver sont implantées dans un couvert de trèfle blanc Haïfa de 1 ou 2 ans partiellement détruit par scalpage. Le trèfle a été régulièrement fauché pour détruire les vivaces (fauches lorsque les vivaces sont en fleurs, donc fragiles), puis il reste présent sous le blé et concurrence les adventices.

✗ les cultures d'été sont implantées soit en association (soja-camelaine), soit en semis direct dans un couvert vivant roulé de seigle, qui empêche les adventices de germer (effet allélopathique lors de sa dégradation). Un outil spécialement conçu permet le semis de plusieurs graines à différentes profondeurs, du semis direct ainsi que du scalpage de précision.

Les résultats sont intéressants : 40L de gasoil/ha, moins de 1,5h/ha, des blés avec des rendements réguliers d'environ 40 q/ha en moyenne.



Du blé dans un « engrais vert berceau »

J. Pousset fait l'économie de l'implantation et de la destruction d'un engrais vert tout en conservant les bénéfices grâce à des espèces gélives telles que le sarrasin ou la cameline. Il sème (seoir à 2 trémies) le sarrasin (100kg/ha) en même temps que le blé (80-100kg/ha) au mois de septembre.

Après avoir empêché les adventices de pousser (sol couvert + effet allélopathique), le sarrasin meure aux premiers gels, laissant de la matière organique au pied du blé. Celui-ci bénéficiera de la précocité de semis et de sa faible densité (effet allélopathique entre les blés).

Avec un coût de 0,7 à 1€/kg de grains de sarrasin, il est évident que technique n'est pas applicable sans auto-production de sa semence de sarrasin.

Moutardes, sanves, rapistres, ravenelles : des plantes bio-indicatrices ?

Moutardes (=sanves) à gousses longues, rapistres à gousses « rondes », ou ravenelles à fleurs blanches et sur sols acides, ces crucifères sont présentes sur cultures d'été comme sur cultures d'hiver, et généralement récurrentes sur certaines parcelles.

Suite à la formation du GABB 32 sur les plantes bio-indicatrices, on aurait tendance à vouloir trouver des significations pour toutes les plantes que l'on croise dans nos champs. Mais les 20 participants à cette formation ont compris que la prudence est maître mot en ce domaine : une plante n'a une signification sur l'état du sol que si elle est abondante ou dominante, ou si elle est entourée de plantes qui ont la même signification.

Ainsi l'arrivée de rapistres serait signe d'un blocage de P et K (sols riches en bases provoquant des anaérobioses), ou d'un fort contraste hydrique.

La moutarde viendrait en cas d'excès d'azote, de pH élevé, d'un blocage des fertilisants et de la matière organique conduisant à des anaérobioses.

Contre ces crucifères, J. Pousset propose l'utilisation d'un couvert de seigle (60kg)-colza (5kg), qui permettrait d'apporter au sol ce dont il a besoin. Cette idée que certaines espèces permettraient de lutter contre les adventices (seigle contre chiendent, avoine contre chardons, ray grass contre folle avoine...) doit être confirmée par la pratique locale : certains agriculteurs ont testé des couverts de navette sans voire de diminution des moutardes.

En cultures d'été, elles se développent peu et ne sont gênantes que parce qu'elles augmentent le stock grainier du sol. En cultures d'hiver, leur développement peut être conséquent, mais des essais du CREAB relativisent leurs effets sur le blé : les rendements varient seulement de -1,7 à -4q/ha entre des parcelles désherbées manuellement et des parcelles où on a laissé la moutarde se développer. Ces tendances sont confirmées avec d'autres types d'adventices sur 6 sites d'expérimentation en France. Mais ces essais étant tous menés dans des conditions d'infestation moyennes à faibles, il reste primordial de limiter la production grainière afin d'éviter des infestations futures.

Bulletin Offres-Demandes – Juin 2010

OFFRES						
PRODUIT	AB C1 C2	QUANTITÉ	COMMENTAIRES	NOM	COMMUNE	TÉLÉPHONE
Matériel agricole			1 herse étrille 6m ; 1 bineuse 5 rangs Hatzenbichler 1 semoir monograine Bénac équipé tournesol, soja, maïs 4ha de couverture intégrale 1 cultipaker 2,20m ; 1 herse plate 4m 1 cuve à gasoil 1200L ; 1 deux CV acadiane 1981	Marie-Hélène Tarrieux	Estipouy (32)	05.62.66.51.69
Mélange de graines Foin de luzerne	AB	5 à 10T 15 bottes rondes	¤ triticale(70%)-pois(35%) ¤ 2nde coupe	Christophe Capdecome	St Christaud (32)	06.87.51.07.69
Céréales : triticale, blé tendre, Avoine et paille	AB		Livraison possible Vrac ou big bag	Bernard Doumeng	Miremont (31)	06.07.32.45.12 05.61.56.53.74
Bovins	AB		¤ Vaches Gasconnes pleines (< 8 ans) ¤ Couples Gascons (Vaches et veaux) ¤ Génisses Gasconnes de 1 à 2 ans ¤ Veaux Gascons de 6 mois à 1 an Animaux non vaccinés FCO (auto-immunes)	Frédéric Cluzon	Mauvezin de Prat (09)	06.86.71.19.37
Alimentation Animale	AB		Févérole, orge de printemps, tournesol, foin Blé (alimentation animale ou humaine)	Jean-Pierre Cubaynes	Puylaroque (82)	05.63.31.22.50 (heures repas)
Triticale	AB			Bernard Doomdeere	31	06.07.32.45.12
Triticale	C2	10 Ha	Précédent jachère	Christian Bortoli		05.63.04.27.59 06.21.90.33.29
Round BALLER + Foin	AB	200 kg	¤ Presse à Round BALLER GP 220 TBE révisé stocké sous grange (120 x 120) 3500€ HT ¤ Boule de 120x120 25EHT la boule (ECOCERT SAS)	Jean Louis Savignol	La Serre (09)	05.61.66.65.34
Foin	AB		Petites bottes à 2€	Marie Monteau	Montesquiou (32)	05.62.64.08.95 06.11.89.15.97
Foin	AB	500 bottes (18 kg)	prairies naturelles, 1ère coupe Livraison possible ds un rayon de 50km	Sylvie Tatieu-Bilhère	Beaumarchès (32)	05.62.69.10.13

DEMANDES

Plusieurs régions signalent des stocks d'hivers épuisés et très peu d'herbe disponible.
 Nous vous invitons à nous signaler si vous êtes en pénurie et en recherche de fourrage bio, à l'équilibre ou avec des fourrages bio disponibles à vendre. Les personnes seront répertoriées dans une liste national qui vous sera diffusée.

SITE INTERNET :

VENEZ POSTEZ DIRECTEMENT VOS ANNONCES EN LIGNE
SUR NOTRE SITE WEB : <http://www.gabb32.org>
Rubrique « petites annonces »

**Pour participer au bulletin des transactions,
 inscrivez vous par mail, fax ou téléphone au Gabb.**

Conversion 2010

Les engagements du Grenelle de **6% de la SAU en bio en 2012 et 20% en 2020** sont loin d'être atteints. Fin 2009, on avait seulement 3,14% de la SAU française en bio : ce chiffre décolle en 2010.

En effet, les **prévisions pour Midi-Pyrénées**, un peu supérieures à la tendance nationale, sont de **20 000ha en conversion** dont 54 % en CAB 2 (cultures annuelles) et 43% en CAB 1 (prairies permanentes) avec 560 dossiers déposés en mai 2010 pour un montant de **22 M€**. Pour atteindre les objectifs régionaux du Grenelle (140 à 160 000ha), il faudrait 21 800ha de conversion/an jusqu'en 2012. Or le budget disponible est pour l'instant seulement de **10M€** pour la région (8M€ Etat + FEADER et 1 à 2 M€ Agence de l'eau) : **le Ministère n'annonce pas de clarification, avant septembre, sur une augmentation ou non de sa participation.**

A ce jour, on peut imaginer 3 possibilités :

- ✗ tout le monde serait payé car l'Etat augmenterait sa participation,
- ✗ tous les engagements CAB 2010 passeraient dès 2011 sur le 1^{er} pilier : les bénéficiaires toucheraient le montant de la CAB pendant 2 ans puis basculeraient sur l'aide au maintien (100€/ha en grande culture)...**En Midi-Pyrénées, il est acté (source officielle) que les engagements CAB pris en 2009-2010 seront transférés sur l'aide à la conversion 1^{er} pilier.**
- ✗ des priorités (comme indiqué sur la notice de la CAB) pourraient être mises en place, ainsi des personnes ne toucheraient pas la CAB en 2010, mais pourraient la demander en 2011 sur un engagement annuel (la CAB passe sur le premier pilier). La FRAB MP a participé à l'élaboration de ces critères de priorité et a veillé à favoriser des conversions bio cohérentes (priorités aux zones de captage à enjeu phyto, aux JA et installations, aux conversions totales d'ateliers...)

Le décalage entre objectifs et moyens est grave, l'abandon des MAE reconversion pour soulager le budget de l'Etat est facteur de déstabilisation du marché qui ne peut trouver de solution que dans l'identification de la production régionale sur des critères de qualité cohérents. Là comme ailleurs la solution est collective.

FCO : les procès se multiplient

Deux éleveuses bio du Gers ayant refusé l'obligation vaccinale contre la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) ont été assignées en justice au printemps. L'audience a été reportée à la rentrée tandis que partout ailleurs, les procès se multiplient.

La vaccination contre cette maladie transmise par piqûres d'insectes, est obligatoire depuis 2007. Le développement de l'immunité naturelle semble être une alternative probante, la maladie n'est pas contagieuse et la vaccination comporte de nombreux dangers ; pourtant la France s'entête et reconduit en 2010 l'obligation alors que de nombreux pays y ont renoncé.

C'est ainsi que beaucoup d'éleveurs (bio et conventionnels) ont refusé le protocole et se retrouvent aujourd'hui assignés en justice. Dans le Gers, les deux éleveuses concernées devaient passer le 16 mars mais ont obtenu un report : elles sont désormais convoquées pour le 14 septembre.

Les dangers de cette vaccination ne sont pas une vue de l'esprit. Les procédures voient aussi le jour de l'autre bord. Des éleveurs portent plainte pour réparer le préjudice lié à la vaccination obligatoire : mortalité, avortement et troubles divers...

Pour les éleveurs consciencieux qui veulent développer l'immunité naturelle et qui refusent une vaccination inutile et dangereuse, vigilance et solidarité sont de mise. *Dernière minute : pour 2011, il vient d'être décidé, ce 21 juillet, que la vaccination serait volontaire et plus obligatoire et que l'éleveur pourrait la réaliser.*

Bientôt dans la région...

Ferme ouverte (marché paysan/bio, pic-nic, visite, stands associatifs)
chez *Marie Hélène Tarrieux*
Date et lieu : le Vendredi 6 Aout à Estipouy

PPAM n°3 : la transformation et la vente
Par *Dorothée Bénich-Godard*
Date et lieu : le 16 septembre à Bars.

Conduite de troupeaux et méthodes alternatives
par *Pascal Oliarj*, vétérinaire du GIE Zone Verte.
Date et lieu : les 21 et 22 septembre. Lieu à préciser.

Le Dos, la douleur, la prévention du potentiel corporel
Date et lieu : Le 30 septembre et le 1er octobre à Montesquiou

Infos : ADEAR 32 - 05.62.05.30.86 ou aedar32.free.fr



ANNONCES

ABATTOIR / ATELIER DE DECOUPE

Vilobio vous accueille à Seissan pour abattre et transformer les volailles biologiques ainsi que divers produits à base de viande.

ZA du Pere
32260 SEISSAN
05 62 66 33 56

OUVERTURE ATELIER MOUTURE

Etant 100 % en Bio, la licence sera exigée avant tout apport de céréales au moulin.

Marie-Paule Belviso :
31 310 Mahiolas
05 61 97 46 87

CHERCHE TERRES MARAICHAGE

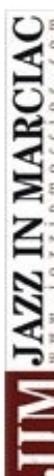
Couple cherche à s'installer dans le sud-ouest pour maraîchage bio en traction animal, commercialisation en vente directe (AMAP). Idéalement : - reprise d'exploitation (achat ou location) après un parrainage – 2 à 3 ha à cultiver + 2 ha de pâturage – Habitation sur place. Etudions toutes propositions - BPREA en cours (fin 07/10)
04 79 31 82 99 – 06 08 04 85 99

CHERCHE EMPLOI PROD. VEGETALE

Région Midi Pyrénées (plutôt au Sud de Toulouse) à partir de mi-août
BPREA spécialisé en culture biologique (CFPPA de Die) en 2006
Stages en maraîchage et PPAM
3 ans d'expérience en tant que productrice (culture et cueillette de plantes médicinales dans la Drôme)
Audrey Berger
04 90 33 46 77

CHERCHE Travail saisonnier

Homme avec beaucoup d'expérience en travail saisonnier cherche travail en agriculture bio à partir de début août. Se déplace en vélo, logement pas indispensable.
Contact : Géry-Luc Euzet,
g.euzet@laposte.net



Jazz in Marciac

La mairie a eu la volonté de mettre le bio à l'honneur cette année à Marciac.

Pendant les trois premiers jours (30 juil.-1^{er} août), le GABB sera présent aux controverses et co-organise un apéro bio le samedi 31. L'occasion de passer une soirée conviviale pour découvrir des produits bio gersois.

Des plats bio seront au menu du soir le 4 août. Le repas, organisé par Ecocert, sera préparé par un traiteur parisien avec des produits locaux.

Rencontre avec la nouvelle équipe

Un vent de changement souffle au GABB 32 : l'équipe se renouvelle et vous propose de la rencontrer en septembre tout en fêtant chaleureusement le départ de son animateur autour d'un pique-nique à la ferme.

Après 12 ans d'engagement auprès des bios du Gers, Christian Ponticelli va prendre une retraite bien méritée. Il ne s'agit cependant pas d'un adieu puisqu'il continuera son travail au niveau régional. Les Bios du Gers, les administrateurs et salariés le remercient chaleureusement pour son investissement et l'énergie qu'il a mis au service de l'agriculture biologique et de ceux qui la défendent.

Dohina Khan, formée au conseil-développement en agriculture biologique et à l'éducation à l'environnement lui succède. Elle est engagée dans le milieu associatif et la protection de l'environnement depuis plusieurs années. Vous l'avez peut-être rencontrée lors de son stage de 6 mois durant lequel elle a construit le site internet et lancé le guide des producteurs en vente directe. Elle mettra ses compétences au service de l'association pour l'animation des CA, la gestion politique et financière, la publication régulière du bulletin et la coordination entre les salariés présents et futurs.

Par ailleurs, le GABB projette d'embaucher rapidement un nouveau technicien et espère vous le présenter à la rentrée.

Nous proposons donc une rencontre conviviale à la rentrée dont le lieu et la date seront bientôt fixés.

Guide des producteurs en vente directe

Le GABB 32 travaille à la conception d'un guide des producteurs biologiques du Gers en vente directe.

Ce projet permettra aux consommateurs de mieux vous connaître. Deux supports sont utilisés :

- Un annuaire internet déjà en ligne :

<http://www.gabb32.org/manger-bio.html>

Inscription dès réception des réponses.

- Un guide papier qui sera publié à 4000 exemplaires durant l'été. 40 exemplaires seront fournis à chaque producteur inscrit.

Si vous souhaitez que votre exploitation apparaisse dans ce guide, une participation de 20€ est demandée afin de financer l'impression. (10€ pour une édition internet seule)

Vie du GABB

Cette année, le GABB a mené différentes activités :

- ✗ Sept **rencontres techniques** organisées pour environ 30 agriculteurs, des moments d'échanges autour de pratiques culturelles et de problématiques bio.
- ✗ Pendant trois jours le GABB a tenu un **stand au SIAD** (Salon International de l'Agriculture Durable) à Agen. L'occasion de faire plus ample connaissance avec les bio d'Aquitaine.
- ✗ La formation autour des **couverts végétaux et techniques culturales simplifiées** a été approfondie par un voyage d'étude : visite chez U. Schreier, D. Soltner et une formation de J. Pousset.
- ✗ **Animation du débat** à Fleurance autour du film de Coline Serreau « Solution locales pour un désordre global »

> Les rendez-vous du GABB

FORMATION

Auto-production et sélection de variétés non hybrides

Jennifer Kendall du programme « Sauvons la Biodiversité » d'AgrobioPérigord. Inscription obligatoire
Mercredi 1er septembre.

RENCONTRES TECHNIQUES

- **La production de luzerne bio,**
Lundi 13 septembre à 16h00, chez Marc Abrahamovski (Pompiac)
- **Démonstration de charrue déchaumeuse,**
Mercredi 27 octobre à 16h00, chez Mathieu Colas (Aurenque)

Infos/inscriptions : contactez Yoan Michaud au GABB 32.
technique.gabb@wanadoo.fr ou 05 62 61 77 55

Relance des adhésions !

Afin d'assurer sa crédibilité et son autonomie, le GABB compte sur vos adhésions.

L'adhésion au GABB 32 vous donne accès à nos formations, aux petites annonces, à l'abonnement Objectif Bio et à notre liste de diffusion.

Le GABB sur le net

Le site du GABB 32 est en ligne depuis février. Au programme : actualités, agenda, annonces...

Il offre plusieurs services. Il est notamment possible de gérer directement vos petites annonces en les postant en ligne. Un guide des producteurs en vente directe interactif est aussi disponible. Pour être référencé, inscrivez-vous auprès du GABB ! <http://www.gabb32.org>

Qui sommes-nous ?

Le GABB 32 est une association regroupant les agriculteurs biologiques et biodynamiques du Gers, ainsi que des consommateurs, transformateurs et distributeurs depuis 2008.

Il œuvre pour le développement et la promotion d'une agriculture biologique conforme aux besoins actuels de la société :

- Relocaliser la production, pour lutter contre la modification du climat
- Reconquérir la valeur ajoutée par la transformation/distribution individuelle et collective,
- Développer l'emploi grâce à des exploitations bio à taille humaine

SERVICES :

- * Soutenir vos projets
- * Accompagner les reconversions
- * Formations
- * Informer, préparer l'avenir
- * Représenter les agriculteurs bio et défendre leurs intérêts

GABB 32 - Maison de l'agriculture BP 161

32003 Auch Cedex

05 62 61 77 55 - gabb32@wanadoo.fr

Bulletin « Objectif Bio » N°29 – Mars 2010

Directrice de publication : Sylvie Colas